

FORMULAIRE DE DECLARATION DE PRODUCTION EN AUTOCONSOMMATION SANS INJECTION POUR UNE INSTALLATION DE PRODUCTION DE PUISSANCE INFERIEURE OU EGALE A 36 kVA



**ENERGIE
ET SERVICES
DE SEYSSEL**

ENERGIE SERVICES DE SEYSSEL
1460 AVENUE MARCEL DASSAULT
74370 ARGONAY
☎ 04 50 27 28 96

Création : Mars 2023

Nombre de pages : 4

Identification : FOR-TECH-058_Fiche_collecte_producteur_autoconso_sansinjection.

- **Résumé :**

Ce document indique les différentes données administratives et techniques à fournir par un demandeur, dans le cadre d'une déclaration d'une installation de production sans injection, en particulier de type photovoltaïque, injectant par onduleur sur une installation intérieure, elle-même raccordée au réseau public de distribution BT géré par ESS, et de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA. Dans le cas d'une installation de type photovoltaïque avec souhait de bénéficier de l'obligation d'achat, se reporter au formulaire de demande de raccordement d'une installation photovoltaïque injectant sur le réseau public de distribution d'électricité.

Le détail des pièces à joindre, ainsi qu'une aide à la saisie, sont fournis dans ce document (Annexe).

LES DOSSIERS INCOMPLETS NE POURRONT EN AUCUN CAS ÊTRE TRAITÉS

L'ordonnance du 27 juillet 2016, impose désormais à chaque exploitant d'une installation de production d'électricité fonctionnant en autoconsommation de se déclarer auprès du gestionnaire de réseau de distribution.

Vous avez en effet l'obligation d'informer Energie et Services de Seyssel de l'existence de cette installation ne serait-ce que pour préserver la sécurité des personnes ayant à intervenir sur les réseaux. Il vous sera notamment demandé de respecter les réglementations en vigueur et de disposer d'une attestation CONSUEL si nécessaire, ou d'une attestation confirmant que l'installation dispose bien d'une protection de découplage.

L'envoi de ce formulaire doit se faire à l'adresse suivante :

ENERGIE SERVICES DE SEYSSEL
1460 AVENUE MARCEL DASSAULT
74370 ARGONAY
☎ 04 50 27 28 96 ou guichet-raccordement@es-seyssel.com

En retour, Energie et Services de Seyssel établira une convention dénommée CACSI (convention d'autoconsommation sans injection) qui a pour objet de définir les caractéristiques et les performances déclarées de l'Installation de Production ainsi que de déterminer les règles d'exploitation de ladite Installation en cohérence avec l'exploitation du Réseau Public de Distribution Basse Tension. Energie et Services de Seyssel prendra rendez-vous pour un contrôle de la protection de découplage et réalisera un marquage réglementaire spécifique sur le coffret duquel est issu votre raccordement au réseau public de distribution d'électricité.

SITUATION GEOGRAPHIQUE DE L'INSTALLATION DE CONSOMMATION

N° de SIRET du site de production (si professionnel uniquement) * :

Puissance souscrite * : kVA

N° de EDL/PRM (Point De Référence de Mesure) * :
.....

Code postal / Commune * :

Parcelle (section et numéro) :

Adresse exacte * :

.....

CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION DE PRODUCTION

DESCRIPTION GENERALE DU PROJET D'INSTALLATION / DE L'APPAREIL DE PRODUCTION :

▪ Préciser :

↳ Filière de production * :

↳ Combustible * :

↳ Technologie * :

↳ Surface totale des panneaux * : m²

▪ Puissance Crête installée * : kWc

▪ Technologie des panneaux : *

Silicium polycristallin

Silicium monocristallin

Silicium amorphe

Couche mince à base de tellure de cadmium

Couche mince à base de cuivre, d'indium, de sélénium

Couche mince à base de composés organiques

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES SUR SITE :

Puissance de production installée * : KVA

Type de raccordement sur l'installation de consommation * : Monophasé Triphasé

Existence ou prévision d'un stockage d'énergie électrique * ?

Oui, type de stockage : Véhicule électrique Batterie hors VE Hydrogène Volant d'inertie

Nombre de groupe de stockage * : Energie stockable * : kWh

Puissance installée en charge * : kW Puissance installée en décharge * : kW

Non

VALIDATION DES INFORMATIONS :

Date souhaitée de mise en service de l'installation * :

Observations éventuelles :

Energie et Services de Seyssel établira une CACSI à partir des éléments que vous avez indiqués dans ce formulaire.

Date * : A * : Nom et prénom du signataire * :

Fonction * :

SIGNATURE DU PRODUCTEUR :

SIGNATURE DU MANDATÉ :

La signature de cette demande vaut engagement.

Annexe - Synthèse des pièces à fournir à Energie et Services de Seyssel

	Pièce	Est-elle obligatoire ?
1	Le formulaire de demande	Oui
2	Attestation de conformité visée par CONSUEL	Oui (sauf si le Producteur peut justifier d'une dispense ; une autre attestation est alors à fournir : voir article 16 de la Convention)
3	Mandat / autorisation	Oui si appel à un tiers habilité
4	KBIS ou avis de situation au répertoire SIREN	Oui si le Producteur n'est pas un particulier
5	Schéma unifilaire	Oui si présence de batterie(s)

Les documents 2 à 5 fournis par le Producteur à Energie et Services de Seyssel ne lui sont pas retournés, ils peuvent lui être fournis sous forme numérique.

Explication des pièces demandées

1. Les champs à renseigner doivent être complétés et la dernière page dûment datée et signée ;
2. **Une attestation de conformité visée par CONSUEL** de l'Installation de Production, à défaut (suivant la case cochée à l'article 16 de la Convention) une attestation de conformité DIN VDE 0126-1-1:2013-08 (rappel : avec découplage à 51,5 Hz) du dispositif de découplage dont dispose obligatoirement le Producteur.

Rappel : pour les Installations comportant des batteries, c'est obligatoirement une attestation de conformité violette qui devra être fournie.
3. Un **mandat** ou une **autorisation** si le Producteur fait appel à un tiers habilité pour le traitement de son dossier : ces modèles sont disponibles sur le site de **Energie et Services de Seyssel** ou peuvent vous être adressés sur demande.
4. Un **KBIS** si le Producteur est une société, ou un avis de situation au répertoire SIREN s'il n'est ni un particulier ni une société (collectivité territoriale, service d'état, association...)
5. Un **schéma unifilaire**, à fournir en cas de présence de stockage d'énergie électrique (batteries), qui indique :
 - L'ensemble des onduleurs ou machines, le dispositif de sectionnement à coupure certaine, l'organe de découplage de l'Installation de Production (si protection de type B1 ou sectionneur automatique) ;
 - Le raccordement des auxiliaires et de la batterie d'accumulateurs, ainsi que les connexions éventuelles aux équipements de consommation secourus. Ce stockage d'énergie électrique ne doit servir qu'aux besoins propres de l'Installation de Consommation.

Modalités d'envoi

Energie et Services de Seyssel recommande l'envoi par courriel électronique à l'adresse suivante guichet-raccordement@es-seysssel.com. A défaut, ceux-ci sont à envoyer par voie postale avec demande d'avis de réception, à **Energie et Services de Seyssel au 1460, avenue Marcel Dassault 74370 Argonay**.

Si vous devez envoyer ultérieurement des documents complémentaires, merci de préciser la référence du dossier si vous en disposez déjà ou les éléments permettant de retrouver votre demande (nom du demandeur, code postal et commune où est située l'Installation de Production).